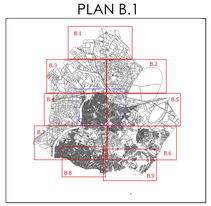
PLAN LOCAL D'URBANISME
VILLE D'AGDE

agde
Archipel de vie

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN B.1



Plan B.1 : Secteur Nord
Echelle : 1/2500
Version : Document approuvé
en Conseil municipal
du 16/02/2016

Terres Neuves

Zones Urbaines		Zones à urbaniser	
UA	Centre historique	AUh	Zone de développement à vocation résidentielle
UB1	Faubourgs	AUd	Projet urbain à préciser
UB2	Centre du Cap d'Agde	AUEh	Zone de développement à vocation économique
UB3	Autre centralité du Cap d'Agde	AUEp	Zone de développement à vocation portuaire
UB4	Front de mer Grau d'Agde	AUL	Zone de développement touristique - Tie des sables
UB5	Abords de l'Hérault - Grau d'Agde	AUP	Zone de développement réservée aux équipements publics
UC1	Couronne urbaine d'agnirche	AUt	Zone de développement à vocation touristique
UC2	Couronne pavillonnaire du Cap d'Agde	Zones agricoles	
UC3	Entrée de ville du Cap d'Agde	A	Zone agricole
UC4	Faubourgs du Grau d'Agde	Aavr	Zone agricole située en Espace Remarquable
UD1	Secteur pavillonnaire contemporain	Ac1	Stockage de matériaux (Cadières)
UD2	Secteur pavillonnaire contemporain - Hauteurs majorées	Ac2	Stationnement véhicules (Méditerranéenne)
UD3	Arbères urbaines	Ac3	Stationnement bateaux
UD4	Secteur pavillonnaire contemporain - Grau d'Agde	Av	Aire d'accueil des gens du voyage
UD5	Secteur pavillonnaire contemporain réduit du Cap d'Agde	Zones naturelles	
		N	Zone naturelle
UEa	Zone d'activités à dominante artisanale et industrielle	Ner	Espaces Remarquables de la Loi Littoral
UEc	Zone d'activités à dominante commerciale		
		Nl1	Zone naturelle ludique avec infrastructures légères
UEp	Zone d'activités portuaires	Nl1b	Zone naturelle ludique - secteur d'équipements
UEp0	Zone d'activités portuaires		Zone naturelle ludique avec infrastructures
UEp1	Zone d'activités portuaires	Nl2	adaptées
UEp2	Zone d'activités portuaires	Nl3	Camping hors espace remarquable
UEp3	Zone d'activités portuaires	Nl2	Aire naturelle de camping
			Zone naturelle touristique située en Espace
UEt	Zone d'activités à dominante tertiaire	Ntar	Remarquable
UP1	Zone dédiée aux équipements publics	Ntar2	Aire naturelle de camping en Espace Remarquable
UP2	Zone dédiée aux équipements publics		
UP3	Station d'épuration		
UP4	Centre technique municipal et équipements publics		

Légende

Eléments du zonage

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Bande d'inconstructibilité du littoral de 100m en dehors des espaces urbanisés
- Recul des constructions (100m) de part et d'autre de l'axe de la RD612 (art. L111-1.4 du CU)
- Domaine Public Maritime
- Espaces Proches du Rivage
- Secteur de mixité sociale
- Contour de zones
- Contour de sous-secteur
- Bâtiments autorisés à changer de destination (repérage non exhaustif)

Eléments de paysage au titre de l'article L123-1-5.III.2° du CU

- Berges et ripisylves de l'Hérault
- Alignements de Pins Parasols
- Abords des fossés de la Pianèze
- Herbiers de Posidonies
- Boisement remarquable
- Boisement remarquable

Cadastre

- Bâtiment
- Parcelle
- Section cadastrale

Plan de Prévention du Risque Inondation

- Zone bleue
- Zone de précaution
- Zone rouge

0 250 500 m

Commune de Florensac
Commune de Marseillan
Commune de Bessan
Ner
A
HS
HR
HV
HY
HW
HX
AY
IA